



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Annexe à CFR Echos n°112 - Décembre 2023

DOSSIER DE PRESSE

**PRÉPARER LA FRANCE
DE DEMAIN,
AJOUTER DE LA VIE
AUX ANNÉES**
Stratégie « Bien Vieillir »

Novembre 2023



AUORE BERGÉ
Ministre des Solidarités
et des Familles

En 2030, un Français sur trois aura plus de 60 ans et pour la première fois de notre histoire, les plus de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans. Le défi démographique est clair et c'est maintenant que nous devons nous y préparer collectivement.

Face aux discours ambiants qui résument la vieillesse à une charge, disons d'abord que c'est une chance. Une chance pour nos familles d'avoir plusieurs générations réunies. Une chance pour nos solidarités tant l'engagement des seniors dans la vie associative, sociale et politique de notre pays est déterminante.

L'avancée en âge est bien une avancée rendue possible par l'association des progrès de la médecine et de notre modèle social construit sur des solidarités collectives entre générations et dont personne ne saurait être exclu du fait de son âge. Rien que sur le dernier quart de siècle, l'espérance de vie des Français a ainsi gagné presque cinq années.

Cette révolution de la longévité est donc une opportunité à saisir et à reconnaître.

Nous avons la responsabilité collective de mieux garantir le respect des droits et la participation de nos concitoyens âgés à tous les projets et toutes les décisions qui les concernent car être vieux, ce n'est pas être un citoyen au rabais, résumé à une perte d'autonomie, assigné à résidence et dont les choix et les envies ne compteraient plus.

Nous avons aussi la nécessité de lever les peurs et les angoisses des personnes concernées et de leurs familles face à la dépendance de leurs parents.

C'est tout le sens de cette nouvelle stratégie interministérielle, conçue à la demande du Président de la République dans le prolongement du Conseil National de la Refondation : nous mobilisons tous les leviers à notre disposition pour préparer et adapter notre société à cette grande transition démographique.

Pour préparer la France de demain, nous avons besoin de toutes les forces vives de notre pays : État et collectivités au sein d'un partenariat renouvelé, professionnels du soin, du lien et du médico-social, associations, entreprises et citoyens.

Notre ambition est là : faire de la vieillesse une véritable question de société et construire un pacte renouvelé entre générations.

CHIFFRES CLÉS

PAGE 6

LES GRANDES AVANCÉES 2017-2023

PAGE 8

AXE 1

Prendre en compte de nouveaux besoins
et reconnaître la place des seniors

PAGE 10

AXE 2

Donner le choix de vieillir où l'on souhaite

PAGE 16

AXE 3

Accompagner les solidarités entre générations

PAGE 22

AXE 4

Garantir les droits et la participation des citoyens âgés

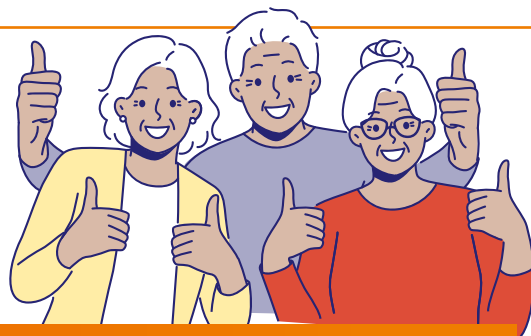
PAGE 27

Les défis du vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie

Personnes âgées

En 2030

1 Français sur 3
aura plus 60 ans



Pour la première fois, les + de 65 ans seront plus nombreux que les moins de 15 ans

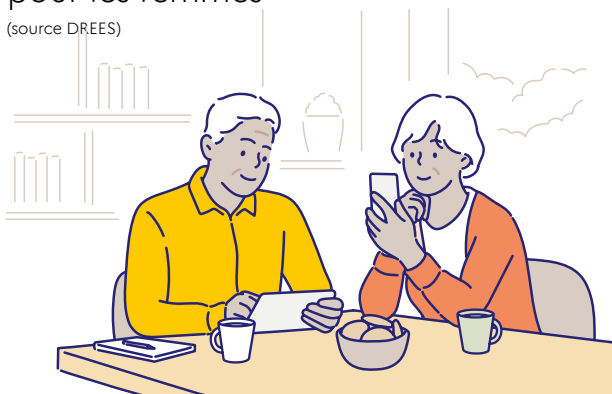
(DRESS/INSEE)

En 2050 : 2 millions de personnes bénéficieront de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) contre 1,4 million en 2023

(source DREES)

L'espérance de vie en bonne santé des personnes de plus de 65 ans a progressé de 2 ans et 8 mois pour les hommes et 2 ans et 7 mois pour les femmes

(source DREES)



92 %

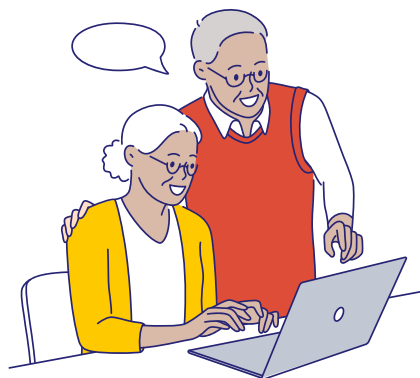
des Français souhaitent vieillir chez eux

Source : enquête Harris Interactive, novembre 2022

532 000

personnes de plus de 60 ans
ne voient jamais ni leurs amis,
ni leur famille

Source DREES



Aidants



1 Français sur 6

est aidant et s'occupe régulièrement d'une personne en situation de handicap ou de perte d'autonomie

DP Stratégie aidants/DREES, Etudes et résultats, février 2023

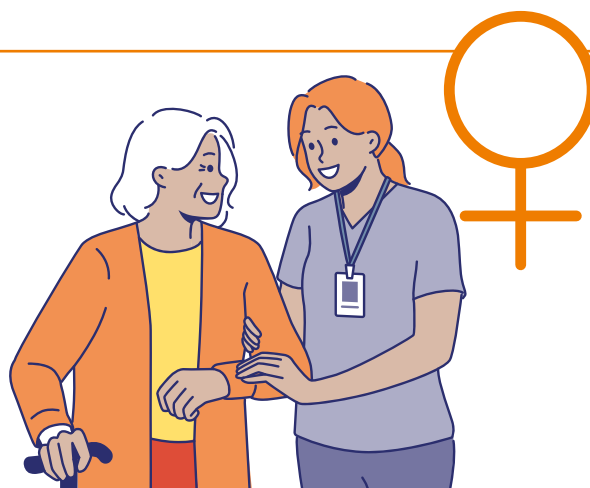
Professionnels

LES FEMMES REPRÉSENTENT

+ de 95 %

des professionnels qui accompagnent les personnes âgées

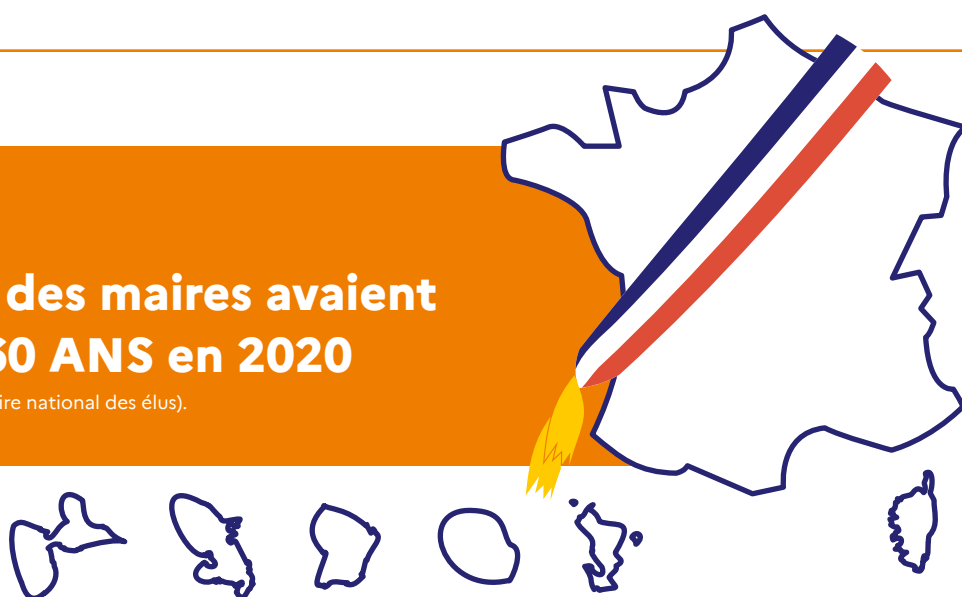
Source DREES



Élus

55 % des maires avaient
PLUS DE 60 ANS en 2020

(AMF à partir du répertoire national des élus).



LES GRANDES AVANCÉES 2017-2023

1

Des moyens importants mobilisés pour prévenir la perte d'autonomie

2020 : Création de la **cinquième branche de la Sécurité sociale couvrant le risque de perte d'autonomie**, financée et pilotée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), pour permettre le déploiement effectif et universel de la politique du bien vieillir dans tous les territoires

2017-2023 : Une hausse de plus de **30 % des crédits** pour accompagner le vieillissement de la population, soit **plus de 21 milliards d'euros** mobilisés en 2023, pour financer notamment :

- **Un plan d'investissement de plus de 2 milliards d'euros (2021-2024)** consacré à la rénovation, la transformation et l'équipement, y compris numérique, des établissements pour personnes âgées, visant à les moderniser, améliorer l'accompagnement des personnes et les conditions de travail des professionnels, et contribuer à la transition écologique avec des projets d'efficacité énergétique ;
- **Un plan de soutien à l'offre médico-sociale pour les personnes âgées en Outre-mer et en Corse (2022) de 75 millions d'euros**, régions marquées par une forte dynamique de vieillissement et un taux d'équipement très faible (2 à 3 fois moins d'EHPAD qu'en métropole) ;
- **Le renforcement du virage domiciliaire avec plus de 1 milliard d'euros (2022-2023).**

2

Une priorité donnée à la prévention de la perte d'autonomie

2020 : Création de la **semaine nationale de lutte contre la dénutrition** pour améliorer l'information sur les risques de la dénutrition,

notamment envers les personnes les plus vulnérables, et sensibiliser au repérage et à la prévention de la dénutrition.

2021 : Création d'un **réseau de référents pour piloter la lutte contre l'isolement** dans chaque département et favoriser de nouvelles coopérations locales.

2022 : Lancement de **l'expérimentation du programme ICOPE** de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), pour retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors.

2022 : Lancement du **plan antichute des personnes âgées**, visant à réduire d'ici 2024 le nombre de chutes mortelles ou entraînant une hospitalisation chez les personnes âgées de 65 ans et plus et déclinaison de ce plan dans l'ensemble des régions.

3

Des politiques publiques en faveur du bien vieillir en habitat intermédiaire et à domicile

2018-2023 : **Renforcement de l'offre d'habitat intermédiaire** pour apporter des réponses plurielles et évolutives aux personnes âgées, avec aujourd'hui près de 7 000 personnes en habitat inclusif, 120 000 en résidences autonomie, 27 000 en résidences services seniors et près de 15 000 en accueil familial.

2022-2023 : Création et déploiement **des services autonomie à domicile (SAD)** afin de proposer un guichet unique aux personnes et apporter une réponse coordonnée et simplifiée pour l'aide et les soins à domicile, tout en renforçant l'attractivité des métiers et le financement des services.

2023 : **Création de 4 000 places de services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)** et mise en place d'un nouveau modèle de financement,

pour renforcer l'accompagnement à domicile des personnes avec des besoins en soins plus importants.

2022 : Création des **centres de ressources territoriaux (CRT)**, pour permettre aux personnes âgées de vieillir chez elles le plus longtemps possible grâce à un accompagnement renforcé à domicile et ainsi développer une alternative à l'entrée en établissement.

4

Plus de transparence dans les EHPAD

2022-2023 : **Rénovation du dispositif d'évaluation des établissements et services médico-sociaux (ESMS)** pour améliorer la qualité de l'accompagnement dans les établissements et renforcement de la transparence financière par la publication sur le site de la CNSA de 5 nouveaux indicateurs relatifs à la qualité de la prise en charge des résidents.

2022-2024 : **Structuration d'un plan de contrôle** de la totalité des 7 500 EHPAD du territoire d'ici la fin de l'année 2024 et recrutement de 120 effectifs supplémentaires.

5

Des engagements en faveur de ceux qui prennent soin des personnes en perte d'autonomie

2019-2023 : **Augmentation de l'offre de répit** pour soutenir les aidants au travers de l'accueil temporaire (25 700 places pour les personnes âgées) et les plateformes de répit (223 plateformes).

2020 : Indemnisation du congé proche aidant avec la **création de l'allocation journalière du proche aidant (AJPA)** qui bénéficie aujourd'hui à 13 000 personnes.

2020 : Mise en place d'un **plan d'attractivité des métiers** pour faire face à la hausse des besoins estimés à 18 000 aides-soignants et accompagnants supplémentaires par an, en renforçant l'accès à la qualification, la qualité de vie au travail et la lutte contre la sinistralité.

2021 : Une **revalorisation salariale sans précédent des professionnels du grand-âge**, pour un coût annuel d'environ 2,8 milliards d'euros, dont 2,1 milliards au titre du Ségur de la santé et de la prime grand-âge pour les professionnels éligibles (soit 118 euros bruts en janvier 2020).

BILAN DES CONTRÔLES DES 7 500 EHPAD EN 2 ANS

3 146 EHPAD contrôlés entre septembre 2022 et septembre 2023, soit un taux de réalisation de l'objectif cible de 42,17 %.

AXE 1

**PRENDRE EN COMPTE
DE NOUVEAUX BESOINS
ET RECONNAÎTRE LA PLACE
DES SENIORS**

AXE 1

PRENDRE EN COMPTE DE NOUVEAUX BESOINS ET RECONNAÎTRE LA PLACE DES SENIORS

Avec le vieillissement de la population naissent de nouveaux besoins et c'est toute notre société qu'il faut repenser afin de l'adapter au mieux aux personnes âgées. En ville comme à la campagne, il est donc nécessaire d'aménager tous les territoires et de faciliter la mobilité des seniors. Nous faisons aussi évoluer les services publics pour simplifier les démarches administratives et mieux répondre aux demandes des citoyens âgés. Enfin, par le soutien à la recherche et par l'accompagnement d'entreprises et de projets innovants, ce sont toutes les forces vives de notre pays qui s'engagent et préparent notre avenir en conciliant transition démographique et transition écologique.

ADAPTER LES TERRITOIRES AU VIEILLISSEMENT



DOMINIQUE FAURE

Ministre déléguée auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité

« Nous avons la responsabilité de permettre à tous les Français de bien vieillir dans l'ensemble de nos territoires. C'est tout simplement une question d'équité et nous accompagnerons les collectivités dans leur transformation. »

Améliorer le quotidien des personnes et leur redonner une plus grande place dans la société en facilitant leur accès aux lieux du quotidien

- La mise en accessibilité des petits établissements privés recevant du public (ERP), comme les commerces de proximité et les cabinets médicaux, sera financée par l'État à hauteur de 300 millions d'euros via le Fonds territorial d'accessibilité contribuant à l'engagement présidentiel de consacrer 1,5 milliard d'euros au renforcement de l'accessibilité des lieux publics,
- Des jeunes en service civique, ambassadeurs de l'accessibilité, participeront à la sensibilisation des responsables d'ERP dans les territoires.

Calendrier : 2024-2027

PHILIPPE VIGIER

Ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, chargé des Outre-mer



En Outre-mer, la dynamique est très contrastée. À la Martinique, en Guadeloupe et à Saint-Pierre-et-Miquelon, le vieillissement de la population est accéléré par une baisse de la natalité et par un départ important des jeunes adultes. C'est pourquoi nous accompagnons ces territoires ultramarins avec une attention particulière.



Soutenir les collectivités pour adapter les territoires au vieillissement de la population

Le fonds d'appui aux territoires innovants seniors sera renforcé pour mieux articuler :

- Les programmes « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » dans le cadre France Ruralité Solutions,
- Les contrats de Relance et de Transition Écologique pour accompagner les territoires dans leurs projets,
- Les contrats de territoire vieillissement de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV),
- Le label « Ville Amies des Aînés » du Réseau francophone des villes amies des aînés (RFVAA)

Calendrier : 2024

FACILITER LA MOBILITÉ DES PERSONNES AGÉES



CLÉMENT BEAUNE

Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé des Transports



Travailler activement pour que chaque personne, indépendamment de son âge, de son état de santé ou de son lieu de vie, puisse avoir accès aux transports est une nécessité. Bien vieillir, c'est aussi garder sa liberté de déplacement. Nous nous y engageons avec cette stratégie.

Faciliter l'accès à la carte mobilité inclusion pour les bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

- Les cartes mobilité inclusion ("Invalidité" ou "Priorité") seront délivrées automatiquement aux personnes de plus de 60 ans bénéficiaires de l'APA.
- La création d'un service numérique national pour référencer les véhicules associés à la carte mobilité inclusion.

Calendrier : 2024

Renforcer l'accessibilité des transports publics

- La mise en accessibilité des gares prioritaires d'ici 2027,
- L'amélioration de l'accessibilité dans les métros (visuelle, sonore et un meilleur accès pour les personnes à mobilité réduite),
- L'ouverture d'une plateforme unique de réservation de l'assistance en gare.

Calendrier : 2024-2027

736 gares prioritaires sur 1 500 qui accueillent des voyageurs seront rendues accessibles

430 millions d'euros sur la mise en accessibilité d'ici 2027 (Conseil d'orientation des infrastructures)

ADAPTER LES SERVICES PUBLICS POUR FACILITER LES DÉMARCHES



STANISLAS GUÉRINI

Ministre de la Transformation et de la Fonction publiques

« Pour prendre en compte les besoins spécifiques des personnes âgées, nous adaptons nos services publics en facilitant l'accès et en simplifiant les démarches administratives. Avec le déploiement des France services, l'État agit pour qu'aucun de ses citoyens ne soit éloigné des services publics.

Simplifier l'accès aux services publics en mettant en place un point d'entrée unique sur l'ensemble du territoire et en favorisant les démarches d'aller-vers

- Un service public départemental de l'autonomie assurera, dans une logique de guichet unique, la coordination des différents acteurs, pour simplifier l'accès aux services et aux aides pour les personnes âgées, les personnes handicapées et les proches aidants,
- De nouvelles maisons France services et des bus seront déployés sur le territoire, pour garantir une plus grande proximité des services.

Calendrier : 2024-2027

Accélérer la mise en accessibilité des sites internet

- Le non-respect de la mise en accessibilité des sites internet, qui est une obligation pour en faciliter l'accès aux personnes âgées et handicapées, sera désormais passible de sanctions pouvant aller jusqu'à 50 000 euros d'amende.

Calendrier : 2024



JEAN-NOËL BARROT

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé du Numérique

« Dans une société transformée par le numérique, nous ne laissons personne au bord de la route et accompagnerons mieux les publics les plus éloignés et notamment les personnes âgées.

Déployer des conseillers numériques dans les territoires

- Des conseillers numériques sont déployés dans les territoires, pour accompagner les personnes éloignées du numérique, et notamment les personnes âgées, à s'approprier et former à son usage.

Calendrier : 2023-2027

STRUCTURER UN ÉCOSYSTÈME DU BIEN VIEILLIR À LA POINTE DE L'INNOVATION ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Structurer l'écosystème du bien vieillir

Afin de porter une vision globale de toutes les dimensions scientifique, sociale, économique, culturelle, sanitaire, médico-sociale liées au vieillissement, d'accélérer la modernisation du secteur du grand âge et de mieux accompagner les acteurs, une mission de préfiguration sera lancée pour définir une véritable stratégie visant à coordonner l'ensemble des initiatives existantes de la silver économie.

Calendrier : 2024

CHRISTOPHE BÉCHU

Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires



C'est tous ensemble que nous devons mener et réussir la transition écologique et bien vieillir, c'est aussi bien vieillir dans un monde plus respectueux de son environnement. Nous nous engageons pour que les structures d'accueil s'inscrivent toujours plus dans cette voie.



Accompagner les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) dans la transition écologique et énergétique

La transition écologique et énergétique est engagée dans les ESMS, dans un objectif de neutralité carbone d'ici 2030, avec notamment :

- Le calcul de l'empreinte carbone de la branche autonomie par la CNSA et la mise en place d'actions territorialisées pour la réduire,
- Le déploiement de conseillers en transition énergétique et écologique et en santé, pour engager des démarches de développement durable dans les établissements (achats responsables, gestion des déchets),
- L'orientation des crédits d'investissement en faveur d'actions d'efficacité énergétique.

Calendrier : 2023-2030

FACILITER LES INNOVATIONS DANS LE SECTEUR DU GRAND ÂGE



ROLAND LESCURE

Ministre délégué auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargé de l'Industrie



L'industrie française doit contribuer à l'adaptation de notre société au vieillissement grâce à des dispositifs dédiés aux seniors, pensés avec eux et utiles dans leur vie de tous les jours. France 2030 soutiendra le développement de dispositifs médicaux numériques innovants pour prévenir la perte d'autonomie.

Développer des dispositifs médicaux numériques préventifs

- Le Grand défi Autonomie permettra de développer de nouveaux dispositifs médicaux numériques pour agir sur le maintien des capacités cognitives, physiques et sociales des personnes.

Calendrier : 2024

Faire de la France un leader dans la recherche sur les maladies neurodégénératives

- Le projet Biocluster Brain and Mind fédère plus de 50 partenaires scientifiques, médicaux et industriels pour créer, en région parisienne, un écosystème de renommée internationale sur la recherche en neurosciences, afin de développer de nouvelles approches thérapeutiques préventives.

Calendrier : à partir de 2024



SYLVIE RETAILLEAU

Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche



Le soutien à la recherche est indispensable pour trouver des solutions innovantes et adaptées aux personnes âgées et aux différentes étapes du bien vieillir afin de positionner la France à l'avant-garde des soins de santé de demain.

Investir dans la recherche sur le vieillissement et la prévention de la perte d'autonomie

- Le programme prioritaire de recherche sur l'autonomie sera poursuivi, avec la réalisation d'études avec des laboratoires de recherche et des partenaires experts,
- Le projet-Programme en Psychiatrie de Précision (PROPSY) contribuera à développer des solutions pour déployer la médecine de précision en psychiatrie,
- IHU re-Connect développera de nouvelles thérapies et de nouvelles voies cliniques, et les combinera à des actions de prévention et d'éducation dans le domaine des troubles de l'audition,
- IHU émergent "HealthAge" contribuera à positionner la France à l'avant-garde des soins de santé de demain en réduisant le déclin fonctionnel.

Calendrier : 2023-2027



AXE 2

**DONNER LE CHOIX
DE VIEILLIR OÙ
ON LE SOUHAITE**

AXE 2

DONNER LE CHOIX DE VIEILLIR OÙ ON LE SOUHAITE

Plus de 9 Français sur 10 souhaitent vieillir chez eux. Pour répondre à leur volonté, nous avons entrepris sous le précédent quinquennat le virage domiciliaire et nous construisons un parcours résidentiel qui répondent aux envies et aux besoins de chacun. Si les personnes ne veulent ou ne peuvent plus vivre dans leur domicile, nous devons leur donner le choix du lieu de vie qui leur convient. C'est pourquoi nous diversifions les offres d'accueil et d'hébergement en développant l'habitat intermédiaire et en transformant les EHPAD. Enfin, pour pouvoir prendre soin des personnes âgées, nous devons valoriser et mieux soutenir les professionnels qui les accompagnent au quotidien.

ADAPTER LES LOGEMENTS POUR PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

Déployer Ma Prime Adapt' (MPA)



PATRICE VERGRIETE

Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargé du Logement

« L'adaptation des logements est essentielle pour permettre au plus grand nombre de nos aînés de continuer à vivre chez eux en toute sérénité. Le lancement de Ma Prime Adapt' au 1^{er} janvier 2024, avec 1,5 milliard d'euros sur le quinquennat, est une réponse forte à la hauteur de cet enjeu de société.

- Toute personne âgée de plus de 70 ans éligible au dispositif MPA pourra bénéficier d'un diagnostic des besoins d'adaptation de son logement, d'un accompagnement et d'un soutien financier,
- Une plateforme dédiée à l'adaptation du logement est mise en place pour informer et sensibiliser le grand public.

[Calendrier : 1er janvier 2024 \(MPA\) / 1er septembre 2023 \(plateforme d'information\)](#)

1,5 milliard d'euros

Adapter le parc social au vieillissement de leurs locataires

Les logements sociaux seront adaptés aux personnes âgées, avec :

- L'adaptation de 25 000 logements sociaux dans le cadre de partenariats entre les bailleurs sociaux et l'Assurance retraite ;
- L'ensemble des locataires de plus de 80 ans géré par Action Logement se verra proposer un logement plus adapté à leur situation ou des travaux de rénovation et d'adaptation de leur logement.

[Calendrier : 2023-2027](#)

DIVERSIFIER LES OFFRES D'ACCUEIL POUR PROPOSER UN PARCOURS RÉSIDENTIEL

FADILA KHATTABI

Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et des Familles, chargée des Personnes handicapées



Nous sommes engagés pour garantir le libre choix de vie de tous nos concitoyens en situation de handicap ou âgés. Nous travaillons à faciliter la vie à domicile, notamment par l'accès aux aménagements de logement et aux aides techniques.



Renforcer les services à domicile pour permettre aux personnes âgées de rester chez elles

Les 7 000 services autonomie seront renforcés pour faciliter le virage domiciliaire et permettre aux personnes âgées de vieillir à leur domicile avec :

- La création de 25 000 places de soins infirmiers à domicile d'ici 2030,
- La réforme de la tarification du volet soins des services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour permettre l'accompagnement des personnes ayant des besoins en soins plus importants,
- La mise en place d'un tarif plancher revalorisé chaque année pour organiser une meilleure solvabilisation des services,
- Une dotation complémentaire pour financer des services s'engageant dans des actions améliorant la qualité de service rendu aux usagers sans peser sur l'utilisateur,
- L'expérimentation à venir d'une forfaitisation du financement des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pour répondre à leurs difficultés financières.

[Calendrier : 2023-2030](#)

Près de
2 milliards d'euros

Développer l'offre d'habitat intermédiaire



SABRINA AGRESTI-ROUBACHE

Secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ville



Les QPV sont aussi marqués par le vieillissement de la population et nous devons veiller à renforcer l'accompagnement de ces personnes au quotidien.



Christiane, 90 ans

221 millions d'euros

L'offre d'habitat intermédiaire sera diversifiée pour permettre aux personnes âgées de choisir un lieu de vie adapté à leur envie et évolutif, avec :

- Le renforcement de l'habitat inclusif pour permettre à 27 000 personnes d'y vivre d'ici 2030, avec une extension du financement en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) pour les personnes les plus modestes,

- Le renforcement des 15 000 places d'accueil familial,
- Le développement des résidences autonomie en créant près de 3 000 nouveaux logements avec un renforcement des financements (Initiative pour le Développement des Résidences Autonomie),
- Le renforcement de l'offre dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) avec la rénovation et la modernisation des résidences autonomie et l'expérimentation de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes âgées résidant dans des logements sociaux.

Calendrier : 2023-2027

Poursuivre la modernisation des EHPAD

Les EHPAD ont vocation à devenir des lieux plus humains, plus ouverts, plus verts et mieux médicalisés avec notamment :

- La création de 1 000 nouvelles places en hébergement temporaire, pour assurer une transition sécurisée entre l'hôpital et le domicile,
- Le déploiement des 500 centres de ressources territoriaux d'ici 2028 dans le cadre du virage domiciliaire,
- Le développement d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) dans chaque EHPAD, qui sera ouvert aux non-résidents,
- Le déploiement de tiers-lieux dans les EHPAD pour les ouvrir sur leur territoire.

Calendrier : 2023-2030

Réformer le modèle économique des EHPAD

Le modèle économique des EHPAD sera réformé avec :

- La fusion des sections soins et dépendance en EHPAD sera expérimentée dans les départements volontaires pour créer un nouveau forfait global incluant les soins et la prévention de la perte d'autonomie et ainsi simplifier la gestion financière des EHPAD,
- Sur le modèle du sanitaire, des Groupements territoriaux sociaux et médico-sociaux (GTSMS) seront créés pour renforcer les coopérations et les mutualisations entre les EHPAD et améliorer l'accompagnement des personnes âgées.

Calendrier : 2025



René, 101 ans

MIEUX PRENDRE EN COMPTE CERTAINS BESOINS SPÉCIFIQUES

Accompagner les personnes âgées dans le recours et l'usage des aides techniques visant à faciliter la vie au quotidien (toilette, déplacement, repas, etc.)

- Le déploiement d'équipes locales d'accompagnement sur les aides techniques (EQLAAT) permettra aux personnes âgées de bénéficier d'un accompagnement pour le diagnostic, le choix, la prise en main et le suivi d'utilisation des aides techniques,
- La prise en charge des aides techniques sera améliorée pour soutenir la vie à domicile des personnes âgées et participer à la prévention des troubles musculo-squelettiques des proches aidants et des professionnels.

Calendrier : 2025

Développer une offre d'accompagnement médicalisé pour les personnes en situation de handicap vieillissantes

- Une offre médico-sociale spécifique dédiée aux personnes en situation de handicap vieillissantes sera développée, avec un accompagnement médical renforcé, de qualité et adapté à leurs besoins.

Calendrier : 2024-2030

Lutter contre la grande précarité des seniors

Des mesures du Pacte des solidarités sont dédiées aux personnes âgées en situation de précarité, avec notamment :

- Le développement des accueils de jours et des lits d'accueil médicalisé,
- Le financement de petites unités de vie (PUV), EHPAD de moins de 25 places,
- La création d'équipes ressources, pour sensibiliser les professionnels et leur faire connaître les outils de repérage et les dispositifs d'aide.

Calendrier : 2023-2027

VALORISER ET MIEUX SOUTENIR LES PROFESSIONNELS

Recruter 50 000 professionnels dans les EHPAD

- 50 000 professionnels soignants seront recrutés dans les EHPAD dans les prochaines années, pour pallier le manque de personnel dans ces établissements et mieux accompagner les résidents.

Calendrier : 2030

Élaborer un protocole d'accord entre l'État et les fédérations pour accompagner les recrutements dans le secteur médico-social

- Un travail de concertation est mené pour acter un engagement pluriannuel de l'Etat et des fédérations employeur afin de faciliter les recrutements dans les EPHAD.

Calendrier : 2030



Lilaine et Rafika

Soutenir la mobilité des aides à domicile par la création d'un fonds de soutien de la CNSA

- La mobilité des aides à domicile sera soutenue, notamment par la création de flottes de véhicules, pour réduire les coûts de déplacements à la charge des salariés et s'inscrire dans une politique de développement durable.

Calendrier : 2025

Déployer le plan de qualification des faisant-fonctions d'aides-soignants

- Un plan de qualification des professionnels qui aujourd'hui font fonction d'aides-soignants leur permettant d'intervenir sur des actes jusque-là exclusivement réservés aux aides-soignants sera mis en place, pour résorber la situation actuelle des faisant-fonctions d'aides-soignants.

Calendrier : 2025

Créer une carte professionnelle pour les aides à domicile

- Une carte professionnelle sera créée pour les intervenants à domicile, afin de mieux les identifier, de leur apporter une visibilité et une reconnaissance plus fortes et de leur permettre de bénéficier de droits et facilités, notamment de stationnement.

Calendrier : 2025

Réduire la sinistralité des métiers d'aides-soignants et d'accompagnants

- La stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail (QVT) sera déployée dans les établissements et services de santé et médico-sociaux et soutenue financièrement,
- Les établissements et services connaissant des taux de sinistralité très élevés seront suivis et sensibilisés à l'amélioration des conditions de travail. Ces actions seront soutenues par le fonds d'investissement dans la prévention de l'usure professionnelle.

[Calendrier : 2024](#)



AXE 3

**ACCOMPAGNER
LES SOLIDARITÉS
ENTRE GÉNÉRATIONS**

AXE 3

ACCOMPAGNER LES SOLIDARITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS

Une société qui vieillit n'est pas une société en déclin. C'est une société qui peut compter sur l'engagement citoyen ou associatif, sur l'expérience et la transmission des personnes âgées, qui sont autant de richesses pour les autres générations. Le renforcement de la solidarité et des liens intergénérationnels est essentiel pour favoriser le partage et lutter contre l'isolement social. Que ce soit entre générations ou entre personnes d'une même génération, les personnes âgées en perte d'autonomie ont besoin de l'accompagnement de leurs proches. Il est ainsi nécessaire de valoriser cette forme de solidarité familiale et l'implication des aidants qui doivent être mieux soutenus.



Nicole, 92 ans

FACILITER ET RENFORCER L'ENGAGEMENT DES SENIORS

Développer le mentorat par les seniors

- Le mentorat par les seniors en retraite sera facilité dans le cadre d'1 jeune 1 mentor, pour accompagner les jeunes dans leur parcours et renforcer les liens intergénérationnels,
- Une campagne de communication sera pilotée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) pour valoriser la participation des personnes âgées comme des mentors.

Calendrier : 2024

Développer le bénévolat des seniors avec la plateforme « Je veux aider »

- La plateforme "Je veux aider", qui facilite l'accès à l'information sur les différentes offres de bénévolat, sera repensée pour mieux s'adapter aux personnes âgées. Une recherche de partenaires sera organisée pour soutenir son développement.

Calendrier : 2023-2024

GABRIEL ATTAL

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



Transmission, échanges, ouverture au monde et à l'autre...

Le rôle de l'école est aussi de renforcer les liens entre générations et chaque élève de notre pays doit pouvoir avoir la chance d'échanger avec les plus anciens.



ENCOURAGER LA TRANSMISSION ET LE PARTAGE

Favoriser les jumelages entre les établissements scolaires et les EHPAD ou résidences autonomie

- Une carte en ligne recensant les établissements scolaires et les établissements accueillant des personnes âgées sera mise à disposition des acteurs scolaires et médico-sociaux pour faciliter les jumelages intergénérationnels,
- Une campagne de communication sera déployée pour valoriser ces jumelages intergénérationnels.

Calendrier : 2023-2027



PRISCA THEVENOT

Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, chargée de la Jeunesse et du Service national universel

🗨️ Cultivons les liens intergénérationnels ! Avec les Services civiques dédiés, nos jeunes volontaires agissent pour lutter contre l'isolement de nos aînés tout en prévenant la perte d'autonomie et en participant à tisser une toile solidaire. Ainsi, ensemble, nous accompagnons nos aînés et nous renforçons la cohésion nationale !



Sophie Nahum en compagnie de Julia Wallach, Esther Senot, Ginette Kolinka

ROMPRE L'ISOLEMENT GRÂCE AUX LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

300 millions d'euros seront mobilisés pour près de 800 000 bénéficiaires par an

Mettre en place 2 heures supplémentaires par semaine, dédiées au lien social, auprès des personnes âgées accompagnées à domicile

- La présence des aides à domicile auprès des personnes âgées sera renforcée : 2 heures supplémentaires par semaine seront financées dans les plans d'aide à domicile pour maintenir le lien social avec la personne accompagnée.

Calendrier : 2024

Améliorer le recensement des personnes fragiles sur le territoire

- Les personnes âgées et les personnes handicapées pourront, si elles le souhaitent, être recensées sur le registre de leur commune et contactées régulièrement par les services sociaux et sanitaires, afin de lutter contre l'isolement social.

[Calendrier : 2024](#)



Pierre, 90 ans

Faire de la lutte contre l'isolement social une politique prioritaire

- La lutte contre l'isolement des personnes âgées sera davantage coordonnée au niveau départemental et deviendra l'un des axes prioritaires de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie pour financer des actions de repérage, de formation des professionnels et "d'aller-vers" les personnes isolées.

[Calendrier : 2024](#)

Doubler le nombre de Services civiques solidarité seniors en EHPAD et résidences autonomie

- Une campagne de recrutement sera lancée avec l'objectif d'embaucher 10 000 nouveaux services civiques chaque année, pour intervenir auprès de 200 000 personnes âgées d'ici 2027.

[Calendrier : 2023-2027](#)

VALORISER ET RECONNAÎTRE LES SOLIDARITÉS ENTRE GÉNÉRATIONS AU SEIN DES FAMILLES

Renforcer les solutions d'accompagnement des aidants

- Des plateformes de répit pour les aidants de personnes âgées, visant au repérage et sensibilisation des aidants, à l'orientation vers des solutions de répit, seront déployées dans chaque département ;
- 5 000 places d'accueil temporaire seront créées d'ici 2027 pour accompagner les personnes âgées, notamment atteintes de maladies neurodégénératives, et permettre le répit des aidants. Ces créations permettront d'atteindre 19 000 places en accueil de jour et 16 000 places en hébergement temporaire (Stratégie aidants).

[Calendrier : 2023-2026](#)

FACILITER LA TRANSITION ENTRE L'EMPLOI ET LA RETRAITE



OLIVIER DUSSOPT

Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

« Bien vieillir c'est aussi mieux préparer son départ à la retraite. Universaliser l'accès à la retraite progressive, augmenter sa pension lors du cumul emploi-retraite ou encore renforcer les moyens de la CNAV pour accompagner les retraités : notre mobilisation reste totale ! »

Généraliser les ateliers "Bienvenue à la retraite"

• 762 ateliers "Bienvenue à la retraite" seront déployés par l'Assurance retraite sur l'ensemble du territoire pour accompagner les futurs retraités, notamment dans leurs démarches administratives et financières, leurs projets de vie, le lien social et la prévention santé.

[Calendrier : 2023-2027](#)

Étendre et assouplir les conditions d'accès à la retraite progressive

• La retraite progressive est étendue depuis le 1^{er} janvier 2023 à l'ensemble des régimes de base à partir de deux ans précédant l'âge d'ouverture des droits, et ses conditions d'accès seront assouplies.

[Calendrier : à partir de 2023](#)

Rendre le cumul emploi/retraite créateur de droits

• Après avoir liquidé sa retraite à taux plein, continuer à travailler en se constituant des droits à retraite est désormais possible, avec effet rétroactif depuis le 1^{er} janvier.

[Calendrier : 2023](#)



Victoria

AXE 4

**GARANTIR LES DROITS
ET LA PARTICIPATION
DES CITOYENS ÂGÉS**

AXE 4

GARANTIR LES DROITS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS ÂGÉS

Viellir ne doit pas nous rendre invisibles. Les personnes âgées n'ont pas moins de droits que les autres et nous avons collectivement le devoir de garantir le respect de leur dignité. Garantir l'accès aux soins des personnes âgées et préserver l'autonomie notamment par l'activité sportive, la nutrition et l'adaptation des comportements individuels, doit pouvoir contribuer à l'allongement de l'espérance de vie sans incapacité et à l'amélioration de la qualité de vie. De même, il est essentiel que toutes les personnes âgées puissent exercer tous leurs droits, quel que soit leur état de santé ou de dépendance. Ainsi, ils doivent pouvoir exercer librement leurs droits culturels dans tous leurs lieux de vie.

GARANTIR LA SANTÉ



AURELIEN ROUSSEAU

Ministre de la Santé et de la Prévention

Le vieillissement de la population mêle à la fois des enjeux de prévention et de prise en charge des soins. Les professionnels de santé ont un rôle indispensable pour accompagner cette transition. C'est pourquoi nous nous mobilisons pour toujours mieux accompagner nos aînés et leurs familles face aux différentes fragilités liées à l'âge, telles que la perte d'autonomie ou les maladies chroniques.

Renforcer la médicalisation des EHPAD et y sécuriser la prise en charge médicamenteuse

- 50 000 professionnels seront recrutés d'ici 2030, principalement des aides-soignants et des infirmiers,
- Les missions du médecin coordonnateur seront étendues pour lui permettre de réaliser des prescriptions et de devenir le médecin traitant des résidents qui le souhaitent,
- La présence de professionnels la nuit sera renforcée pour assurer la continuité des soins,
- L'élaboration d'un référentiel sur le taux d'encadrement en EHPAD, par la Haute autorité de santé.

Calendrier : En cours

S'engager à permettre l'accès à un médecin traitant pour toutes les personnes âgées

- Dans le cadre d'un plan d'action dédié mis en œuvre par la Caisse nationale d'Assurance maladie (CNAM), toutes les personnes de plus de 80 ans, soit 4,1 millions de personnes, se verront proposer une solution afin de trouver un médecin traitant.

Calendrier : 2025

Déployer des Médicobus dans chaque département pour faciliter l'accès aux soins dans les territoires ruraux

- 100 cabinets médicaux mobiles (Médicobus) seront déployés sur l'ensemble du territoire d'ici fin 2024 pour assurer la prise en charge des personnes sans médecin traitant

Calendrier : 2023-2024

Assurer la bonne santé mentale des personnes âgées

- La formation au secourisme en santé mentale sera intensifiée,
- Le dispositif de recontact "VigilanS" sera adapté aux personnes âgées,
- Les professionnels des établissements médico-sociaux seront formés à la prévention du suicide et au déploiement des dispositifs « Sentinelles »,

Calendrier : 2023-2027

Lutter contre la dénutrition des personnes âgées

- La Semaine nationale de la dénutrition continuera à être déployée pour recenser et valoriser les actions de lutte contre la dénutrition mises en place par les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux,
- Un cahier des charges national sur les repas servis dans les établissements médico-sociaux sera élaboré, pour garantir le respect de recommandations sur la quantité et la qualité nutritionnelle.

Calendrier : 2023-2027



PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE



AGNÈS FIRMIN LE BODO

Ministre déléguée auprès du ministre de la Santé et de la Prévention, chargée de l'Organisation territoriale et des Professions de santé

« Notre enjeu est de maintenir les fonctions de nos aînés pour un vieillissement en santé afin d'atténuer les impacts de la longévité. Un meilleur accès aux soins et le développement des mobilités actives, tout comme l'accès à l'activité physique adaptée sont un axe prioritaire de ma feuille de route, notamment pour prévenir les chutes. »

Mettre en place les bilans de prévention aux âges clés de la vie des 60-65 ans et 70-75 ans

- Les personnes âgées de 60-65 ans et de 70-75 ans pourront bénéficier de bilans de prévention pour repérer les fragilités et se voir proposer un plan de prévention personnalisé. Ces rendez-vous seront également l'occasion de repérer les aidants et de les orienter vers des solutions d'accompagnement.

Calendrier : 2024

Organiser le repérage précoce des fragilités touchant les personnes âgées

- Le programme ICOPE sera déployé de manière progressive sur l'ensemble du territoire, avec l'organisation d'un dépistage et d'un repérage précoces des fragilités fonctionnelles liées à l'âge.

Calendrier : à partir 2025

Mieux prévenir les chutes des personnes âgées

- Le plan antichute des personnes âgées sera poursuivi, avec l'objectif de réduire de 20 % les chutes mortelles et les chutes entraînant une hospitalisation,
- Un parcours coordonné de prévention des chutes sera expérimenté dans plusieurs territoires auprès des personnes identifiées comme à risque de chute.

Calendrier : 2023-2026

GARANTIR LA DIGNITÉ DE L'ENSEMBLE DE NOS CONCITOYENS

Mieux prévenir les risques de maltraitance en établissements et à domicile

- Un plan de contrôle des 7 500 EHPAD est déployé sur 2 ans et 120 contrôleurs ont été recrutés à cette fin,
- Les antécédents judiciaires des professionnels seront systématiquement vérifiés,
- Un point d'entrée unique sera créé dans chaque département pour faciliter le recueil et le traitement des alertes de maltraitance.

Calendrier : 2024-2030

GARANTIR L'EXERCICE DES DROITS CULTURELS DES PERSONNES ÂGÉES DANS LEUR QUOTIDIEN



RIMA ABDUL-MALAK

Ministre de la Culture



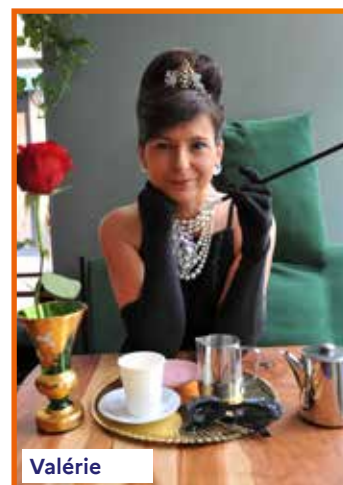
Les arts et la culture libèrent, ouvrent sur le monde et maintiennent tous nos sens en éveil. Nous avons la responsabilité collective de garantir une vie culturelle épanouie à nos concitoyens âgés dans tous les lieux où ils vivent.

Renforcer l'accès à la culture des personnes âgées

La culture sera encouragée dans tous les lieux de vie des personnes âgées grâce aux conventions régionales culture/santé, avec notamment :

- 100 musées numériques "Micro-Folies" déployés au sein des EHPAD et accompagnés par des médiateurs,
- Des actions organisées dans les EHPAD par l'Été Culturel, sur la mémoire, les liens intergénérationnels, le corps, etc.
- Des projets culturels pour les personnes vivant à domicile.

Calendrier : 2023-2027



Valérie

ENCOURAGER LA PRATIQUE DU SPORT ET DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE DES SENIORS

AMÉLIE OUDÉA-CASTERA

Ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques



Avec cette stratégie et dès 2024, année des Jeux de Paris 2024 et de la Grande Cause Nationale dédiée à l'activité physique et sportive, le gouvernement se mobilise pour donner un élan inédit à la pratique sportive de nos aînés. Parce qu'à tout âge, le sport est bon pour la santé, le bien-être, la confiance en soi et la préservation du lien social.



Poursuivre le déploiement des maisons sport-santé sur l'ensemble du territoire

• Le déploiement des maisons sport- santé sera poursuivi et étendu sur l'ensemble du territoire. Les personnes âgées pourront ainsi être sensibilisées et conseillées sur les bienfaits de la mobilité, sur les offres locales d'activité physique adaptée et être orientées vers des parcours adaptés.

Calendrier : 2023-2027

Animer les réseaux des référents en activité physique et sportive dans les ESMS

• Les personnes accueillies en établissement médico-social pourront bénéficier des conseils d'un référent sur les offres d'activité physique et sportive disponibles au sein et à proximité de l'établissement.

Calendrier : 2024-2025

Encourager les mobilités actives et la pratique du vélo adapté pour préserver l'autonomie

- Les aides de l'Etat pour l'achat de vélos, y compris les vélos adaptés, seront promues auprès des acteurs accompagnant les personnes âgées,
- Des formations et des outils seront fournis aux acteurs des rendez-vous de prévention et des communautés professionnelles territoriales de santé, pour promouvoir les bienfaits du vélo et de la marche.

Calendrier : 2024-2026

Sensibiliser les personnes âgées à la pratique sportive dans le cadre de la Grande Cause Nationale 2024

• La promotion de l'activité physique et sportive sera déclarée Grande cause nationale 2024, soutenant ainsi sa pratique comme outil majeur des politiques publiques de santé publique. Des actions seront déployées pour sensibiliser les publics les plus éloignés à l'intérêt d'une pratique d'activité physique régulière et renforcer la solidarité, notamment en direction des personnes âgées.

Calendrier : 2024



Crédits photo : Tom&Josette ; lesderniers.org ; Sandrine Alouf ; Paul Peytoureau ; Le Paris Solidaire Lyon, membre du réseau Cohabilis ; Philippe Truquin



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contact presse :

Secrétariat presse et communication
Ministère des Solidarités et des Familles
Cabinet de Mme Aurore BERGÉ

Tél : 01 40 56 45 04 - Mél : sec.presse.cabsolidarites@social.gouv.fr

ÉDITION : MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

CONCEPTION & MAQUETTAGE : CABINET DE LA MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES / DICOM DES MINISTÈRES SOCIAUX
NOVEMBRE 2023